

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Education artistique et psychomotricité 3			
Code	PEIM3B82PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> David PRINCE (david.prince@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be) Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter et intégrer des pratiques liées à des contenus spécifiques ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B82PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM3B82PPB	Éducation musicale	15 h / 1 C
PEIM3B82PPC	Éducation plastique	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B82PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM3B82PPB	Éducation musicale	10
PEIM3B82PPC	Éducation plastique	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique du rassemblement de ces AA est fondée sur le fait que celles-ci sont toutes les trois associées au domaine de l'expression artistique, qu'elle soit corporelle, musicale ou plastique.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	12_PEIM3B82PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tom CALLENS (tom.callens@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif principal de ce cours est de sensibiliser les étudiants aux potentiels d'interdisciplinarité existant entre les activités physiques vécues par les enfants et leurs activités futures d'enseignement.

Activité physique en extérieur et/ou en milieu aquatique

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Proposer des activités en extérieur ou en milieu aquatique tout en assurant la sécurité des élèves.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Préparation, application et évaluation d'une activité en extérieur ou en milieu aquatique prédéfinie par sous-groupe. Vélo, course,...

Possibilité de techniques de sauvetage basiques en milieu aquatique.

Démarches d'apprentissage

Reflexion autour d'une activité hors de l'enceinte sécurisée de l'école.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens personnalisés

Sources et références

Le guide de l'enseignant, Coédition AEEPS-édition Revues EP.S

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présences aux séances et analyse du vécu personnel et de l'application de ce vécu dans la réalité de l'enseignement fondamental

Un travail sera à déposer pendant la session du Q2, en sus de l'évaluation journalière.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec inférieur à 8/20 dans l'une des activités d'apprentissage, la note de cette Activité d'Apprentissage deviendra la note de l'Unité d'Enseignement.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50				
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	12_PEIM3B82PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David PRINCE (david.prince@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif du cours d'éducation musicale est de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

4.3. Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

4.4. Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter et intégrer des pratiques liées à des contenus spécifiques ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Répertoire de chants variés et adaptés aux enfants.
- Pédagogie liée à l'apprentissage de la musique et de ses apports.
- Présentation en groupes d'un artiste ou d'un groupe musical.

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux, d'exercices pratiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont avertis en début d'année des procédures d'évaluation clairement définies et appliquées au cours de l'année. Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre

les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions, des corrections intermédiaires sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

Sources et références

Livres : « Odi Act ' » de Claude L'Epingle aux éditions Fuzeau.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Mise en ligne via la plateforme : syllabus de chansons (partitions), chansons et extraits musicaux sous forme MP3...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités d'évaluations seront annoncées en classe ou déposées sur Connected. La présence de l'étudiant est donc bienvenue afin de vivre les activités d'apprentissage et d'avoir connaissance des divers travaux et échéances.

Le cours étant donné au Q2, aucune cote ne sera rendue au Q1.

La présence au cours est obligatoire, les présences sont prises. En cas d'absence non-justifiée, l'étudiant sera sanctionné sur sa cote finale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int + Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec inférieur à 8/20 dans l'une des activités d'apprentissage, la note de cette Activité d'Apprentissage deviendra la note de l'Unité d'Enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	12_PEIM3B82PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Percevoir, exprimer, réagir

Favoriser l'interdisciplinarité

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- 4.3. Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4. Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- 5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
- 7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Initiation à la 3D.

Création de matériel didactique.

Démarches d'apprentissage

12h/année. Présence des étudiants obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative sous forme d'entretiens.

Sources et références

Documents personnels communiqués aux étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation formative tout au long du Q1.

Remise du matériel didactique en session.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec inférieur à 8/20 dans l'une des activités d'apprentissage, la note de cette Activité d'Apprentissage deviendra la note de l'Unité d'Enseignement.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Au Q3, l'étudiant en échec représentera une nouvelle version de la marionnette.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).